

Cossé-le-Vivien, le 18 juin 2015



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN
Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► Site Internet du Musée communal :
www.musee-robert-tatin.fr

Objet : Mise en place d'un portail famille
le restaurant scolaire, garderie, T.A.P.

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE SAINTE-MARIE

Madame, Monsieur,

La communauté de communes du Pays de Craon a mis en place le logiciel ABELIUM qui sera utilisé dans l'ensemble des services jeunesse proposés sur le territoire : halte-garderie itinérante, relais d'assistantes maternelles, centres de loisirs, animation jeunesse, ...

Dans ce cadre, la commune de Cossé-le-Vivien a décidé d'intégrer ce dispositif afin de **supprimer les multiples fiches de renseignements** (T.A.P., restaurant scolaire) distribuées en début d'année scolaire.

Ce logiciel est un outil commun entre les services de la communauté de communes du Pays de Craon et des communes adhérentes (Cossé-le-Vivien, Ballots, Renazé et Quelaines-Saint-Gault). Ainsi, une inscription sur le portail famille permettra à tous les services de disposer des informations relatives à vos enfants.

Cette inscription peut être réalisée dès aujourd'hui sur le site Internet suivant:
familles.paysdecaon.fr

Cette inscription, comme la fiche de renseignements auparavant, **est obligatoire** pour toutes les familles (même si vos enfants ne fréquentent pas régulièrement le restaurant scolaire) afin que les services municipaux disposent des informations relatives à vos enfants pour que ceux-ci soient en sécurité.

Le logiciel étant destiné à plusieurs services, de nombreuses informations sont demandées et il est préférable de les saisir en totalité afin que les différents services utilisateurs n'aient pas à vous demander des compléments d'informations.

Dans un premier temps, la commune de Cossé-le-Vivien va expérimenter ce logiciel sur le restaurant scolaire (et la garderie de l'école Jean Jaurès). Le fonctionnement des services reste identique. Par exemple, il ne sera pas nécessaire de procéder à des préinscriptions.

La facturation sera établie selon le calendrier suivant :

1^{re} facturation : du 1^{er} septembre au 16 octobre 2015 (vacances de Toussaint)

2^e facturation : du 2 novembre au 18 décembre 2015 (vacances de Noël)

Pour permettre une rentrée scolaire dans de bonnes conditions et faciliter le travail des agents municipaux, nous vous demandons de prendre le temps d'aller sur le portail famille pour remplir les formulaires pour chacun de vos enfants **avant le lundi 20 juillet 2015**

Si vous ne disposez pas d'outil informatique ou en cas de difficulté pour créer votre compte famille **il est possible de prendre rendez-vous en mairie auprès de Mme Anne-Sophie SIROU**, responsable du service enfance (tap@cosse-le-vivien.fr ou au 02.43.98.80.24).

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour vous donner d'éventuelles explications complémentaires, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe déléguée,



Laurence MANCEAU